



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 3 décembre 2025 à 18 heures, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : **27 novembre 2025**

Nombre de membres en exercice : **39** titulaires

Secrétaire de séance : Françoise AGIER

Présents avec voix délibérative : **25** (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : **20**

Représentés : 1 Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : **26**

Présents avec voix délibérative :

CC. MACS

Françoise AGIER ; Jean-Luc BELESTIN ; Francis BETBEDER ; Joël CANTIN ; Alain CAUNÈGRE ; Jean-Claude DAULOUEDE ; Bertrand DESCLAUX ; Régis DUBUS ; Bernard FRACCHETTI ; Jean-François MONET ; Antoine COELHO ; Dany JAMMES

CAGD

Hervé DARRIGADE ; Martine ERIDIA ; Bérangère SABOURAULT

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Bernard DUPONT ; Thierry GUILLOT ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; François CLAUDE

CC. DU SEIGNANX

Pierre PASQUIER ; Alain PERRET

CC. COTE LANDES NATURE

Gérard NAPIAS ; Denis VEJUX ; Christian VIGNES ; Jean-Louis DAVERAT

Absents :

CC. MACS

Pascale CASTAGNET ; Pierre PECASTAINGS ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Jean-Michel DULER ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; Patrick MONDENX ; François GUILLAMET ; Eric LARROQUETTE ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

CAGD

Alain BERGERAS ; Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Martine LABARCHEDE ; Laurent LAFOURCADE ; Jean LAVIELLE ; Julien RELAUX ; Jean SOUBLIN ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS ; Philippe CASTEL ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain DUBOURDIEU ; Alain GODOT ; Caroline JAY ; Florence PEYSALLE

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Luc De MONSABERT ; Didier LAFOURCADE ; Francis LAHILLADE ; Didier SAKELLARIDES ; Christian DAMIANI ; Corinne De PASSOS ; Roland DUCAMP ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ ; Marlène PERRIAT

CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; Philippe POURTAU ; Valérie CORNU ; François TRAMASSET ; Didier HERBERT ; Marc MABILLET

CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ; Francis LABOUDIGUE ; Muriel LAGORCE ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

Représentés : Pouvoir de M. François GUILLAMET à M. Alain CAUNEGRE

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

DEL_2025_091

Installation de caméras de vidéo-surveillance sur les déchetteries du Sitcom et demandes de subventions

Monsieur le Vice-Président Thierry GUILLOT expose :

Depuis plusieurs années, les déchetteries du SITCOM Côte Sud des Landes font l'objet de nombreuses intrusions visant principalement la récupération non autorisée de matériaux à forte valeur (ferraille, déchets d'équipements électriques et électroniques, etc.).



Ces intrusions entraînent des pertes financières importantes pour la collectivité ainsi que des dégradations récurrentes sur les clôtures, locaux et équipements de stockage, générant des coûts de réparation conséquents.

De plus, les agents de déchetterie se trouvent régulièrement confrontés à des situations délicates, notamment durant les heures d'ouverture ou au moment de la fermeture des sites. Certains individus peuvent se montrer insistants, voire menaçants, pour parvenir à leurs fins.

Ces dernières années, plusieurs faits d'agression et de dégradation ont conduit le SITCOM à se rapprocher des services de gendarmerie afin d'identifier des réponses adaptées à ces situations préoccupantes.

Le 13 octobre 2016, le Bureau Syndical a décidé d'inscrire cette problématique à l'ordre du jour du Comité Syndical du 20 octobre 2016 et d'engager, conjointement avec les autorités compétentes, des démarches pour renforcer la sécurité des sites. À l'issue de ces travaux, une délibération a été adoptée le 12 octobre 2017 en faveur de la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection sur les déchetteries de Labenne, Soorts-Hossegor, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Soustons, Saint-Martin-de-Seignanx et Bénesse-Maremne.

Afin d'assurer le déploiement de ce dispositif sur l'ensemble des 22 déchetteries du SITCOM, sont concernées les déchetteries situées à : Labenne, Soorts-Hossegor, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Soustons, Saint-Martin-de-Seignanx, Bénesse-Maremne, Castets, Josse, Lévignacq, Lit-et-Mixe, Magescq, Orist, Orthevielle, Peyrehorade, Saint-André-de-Seignanx, Saint-Jean-de-Marsacq, Messanges, Saint-Martin-de-Hinx, Sorde l'Abbaye, Tarnos, Vielle-Saint-Girons et Vieux-Boucau.

Monsieur le Vice-Président précise qu'une ou plusieurs caméras (dont les caméras par lecture de plaques d'immatriculation) sont nécessaires par site pour couvrir l'ensemble des zones sensibles : quais de dépôt, zones de stockage, espaces DEEE et flux usagers. Les dispositifs de vidéoprotection filment et enregistrent en continu l'intérieur des déchetteries.

Les enregistrements seront stockés dans les chalets des déchetteries, et les vidéos pourront être consultées depuis le siège du SITCOM uniquement par les personnes habilitées. Toute demande d'accès à ces images devra faire l'objet d'un formulaire spécifique garantissant la traçabilité des sollicitations.

Il est rappelé que la vidéoprotection s'inscrit pleinement dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), notamment au regard des durées de conservation, des finalités strictement définies et de l'encadrement des accès aux images.

Pour soutenir cette initiative, M. le Président ajoute que des financements pourront être sollicités auprès de différents partenaires, et notamment auprès des éco-organismes de la filière DEEE.

Vu le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et les obligations qui en découlent pour les dispositifs de captation et de traitement d'images ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de sécurité intérieure, notamment ses dispositions relatives à l'installation et à l'exploitation de systèmes de vidéoprotection L223-1 à L223-9 et L251-2 à L255-1 et L 613-13 ;

Vu l'article L136-1 du Code général de la fonction publique relatif aux obligations de l'employeur en matière d'hygiène et de sécurité des agents publics

Vu la délibération du Comité Syndical du 20 octobre 2016 relative à la sécurisation des déchetteries et à l'engagement de démarches auprès des autorités compétentes ;

Vu la délibération du 12 octobre 2017 portant sur la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection sur six déchetteries du SITCOM ;

Considérant l'avis des représentants du personnel

Considérant la nécessité de renforcer la sécurisation des agents et des usagers, d'améliorer la maîtrise des flux de véhicules et de prévenir les comportements à risque au sein des déchetteries, dans un contexte de fréquentation croissante et de fonctionnement multi-flux des installations



Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 2 abstentions (MM. Dany JAMMES et Jean-Louis DAVERAT) :

APPROUVE le programme de déploiement de la vidéoprotection sur l'ensemble des déchetteries du Sitcom ;

DÉCIDE la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection et de contrôle d'accès automatisé par lecture de plaques d'immatriculation (LAPI) sur l'ensemble des 22 déchetteries gérées en régie par le SITCOM Côte Sud des Landes ;

AUTORISE le Président à solliciter tout financement ou participation financière auprès des partenaires institutionnels et techniques, notamment auprès des éco-organismes de la filière DEEE, ainsi qu'auprès de tout organisme susceptible de soutenir ce projet ;

PRÉCISE que les dépenses afférentes à cette opération seront inscrites au budget du SITCOM, sur les exercices correspondant à l'avancement du programme

PREND ACTE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication. *Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Pour extrait conforme,
A Bénesse-Maremne, le 3 décembre 2025

Le Président,
Alain CAUNÈGRE

